



Blocage Saisie-Attribution et Virement Émis : Tout Ce Que Vous Devez Savoir

Fiche pratique publié le 22/02/2025, vu 123 fois, Auteur : [NICOLAS Avocat](#)

Le blocage saisie-attribution virement émis empêche l'exécution de virements suite à une saisie sur compte bancaire. Un avocat peut contester la saisie, négocier avec le créancier et obtenir un déblocage.

Le blocage saisie-attribution virement émis est une procédure légale permettant à un créancier de récupérer une dette directement sur le compte bancaire d'un débiteur. Ainsi, cette saisie entraîne le blocage des fonds et l'annulation de certains virements. Par ailleurs, en cas de blocage, il est essentiel d'identifier l'origine de la saisie, de vérifier ses droits et, si nécessaire, de contester la procédure. Des solutions existent : négociation avec le créancier, demande de déblocage judiciaire ou recours au solde bancaire insaisissable. Par conséquent, une réaction rapide est cruciale pour éviter des complications financières et protéger ses droits.

Que signifie "Blocage Saisie-Attribution Virement Émis" ?

Lorsque vous consultez votre relevé bancaire et que vous voyez la mention "**blocage saisie-attribution virement émis**", il s'agit d'une **mesure de saisie sur votre [compte bancaire](#)**. En d'autres termes, un créancier a obtenu une décision de justice lui permettant de récupérer une somme d'argent directement sur votre compte bancaire. Ainsi, cette procédure bloque les fonds disponibles et empêche l'exécution de certains virements.

Blocage Saisie-Attribution : Comprendre la Procédure

La **saisie-attribution** est une procédure légale qui permet à un créancier muni d'un titre exécutoire (exemple : jugement, acte notarié) de récupérer une dette en saisissant directement les sommes présentes sur le compte bancaire du débiteur.

Lorsqu'une saisie-attribution est mise en place :

- **Il y a un blocage du compte bancaire**, ainsi il y a une immobilisation des fonds jusqu'à hauteur du montant de la dette.
- **Les virements émis peuvent faire l'objet d'un rejet ou d'un blocage**, d'où l'affichage de la mention "**blocage saisie-attribution virement émis**".
- **Il y a la transmission d'un avis au titulaire du compte** pour l'informer de la saisie.

Que Faire en Cas de Blocage Saisie-Attribution sur un Virement Émis ?

Si vous constatez un **blocage de votre virement en raison d'une saisie-attribution**, il y a un

certain nombre d'étapes à suivre, pour obtenir le déblocage de votre compte bancaire. Ainsi, voici les différentes étapes à suivre :

1. Vérifiez l'Origine de la Saisie

Contactez votre banque pour obtenir les détails de la saisie et identifier le créancier à l'origine du blocage.

2. Contestez la Saisie si Nécessaire

Vous pouvez contester la saisie si :

- Il y a déjà eu un règlement de la dette.
- Le montant faisant l'objet de la saisie, dépasse le montant que doit payer le débiteur.
- Vous bénéficiez d'un **solde bancaire insaisissable (SBI)**, qui protège une partie de vos fonds.

3. Demandez un Déblocage Saisie-Attribution

Si la saisie est abusive ou incorrecte, vous pouvez demander un **déblocage de la saisie-attribution** auprès du tribunal compétent.

4. Négociez avec le Créancier

Il est parfois possible d'obtenir un **échelonnement de la dette** ou un arrangement à l'amiable pour lever la saisie.

Déblocage Saisie-Attribution : Comment Récupérer Votre Argent ?

Le Rôle d'un Avocat dans le Déblocage d'une Saisie-Attribution

Faire appel à un [avocat](#) spécialiste en droit bancaire et en contentieux des saisies est souvent indispensable pour défendre vos droits. Un avocat peut :

- Vérifier la légalité de la saisie et contester une éventuelle irrégularité.
- Négocier avec le créancier pour trouver un accord amiable et lever la saisie.
- Saisir le juge de l'exécution pour demander l'annulation ou la réduction du montant saisi.

Un accompagnement juridique efficace permet d'optimiser vos chances de récupérer rapidement l'accès à vos fonds.

Si vous souhaitez **obtenir un déblocage de votre saisie-attribution**, voici quelques solutions :

- **Saisir le juge de l'exécution** : si la saisie est contestable, un recours devant le juge peut être nécessaire.
- **Payer la dette** : si vous réglez la somme due, la saisie sera levée.
- **Demander un délai de paiement** : en fonction de votre situation financière, un report peut être accordé.
- **Vérifier l'application du solde bancaire insaisissable** : la banque doit laisser un montant minimum disponible pour les dépenses essentielles.

Conclusion

Le **blocage saisie-attribution virement émis** est une situation stressante qui nécessite une réaction rapide. En comprenant vos droits et les recours possibles, vous pouvez éviter des désagréments financiers majeurs. Si vous êtes concerné par une **saisie-attribution**, consultez rapidement